



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/658
S/17475

19 septembre 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Points 34 et 35 de l'ordre du jour
provisoire*
QUESTION DE NAMIBIE
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 18 septembre 1985, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Brésil auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte d'un télégramme daté du 17 septembre 1985, adressé au Ministres angolais des relations extérieures par le Ministre brésilien des relations extérieures à propos de la récente invasion du territoire angolais :

"Je viens d'être informé que le régime agressif d'apartheid a envahi le sud de l'Angola à partir du territoire namibien occupé illégalement. En ces heures critiques, où l'on assiste à une violation flagrante et inadmissible de la souveraineté de l'Angola et des principes fondamentaux qui régissent les relations entre Etats civilisés, je tiens à exprimer à votre Excellence et à la nation angolaise tout entière la solidarité du Gouvernement et du peuple brésiliens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Pour le Gouvernement brésilien,

Olavo Egydio Setubal

Ministre d'Etat pour les relations extérieures
de la République fédérative du Brésil"

* A/40/150.

A/40/658
S/17475
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 34 et 35 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) George A. MACIEL

